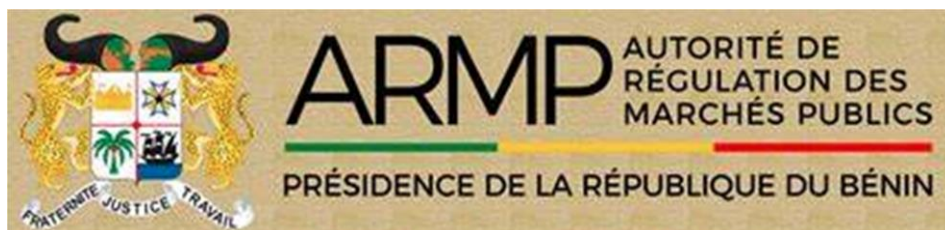


2025

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



AUDIT TECHNIQUE INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

**AUTORITE CONTRACTANTE : SOCIETE
BENINOISE POUR L'APPROVISIONNEMENT
EN PRODUITS DE SANTE (SoBAPS S.A)**

RAPPORT DEFINITIF (finalisé)



TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	3
TABLEAUX.....	4
RESUME EXECUTIF.....	5
INTRODUCTION	9
I.CADRE JURIDIQUE ET NORMATIF DE REFERENCE	10
II.OBJECTIFS ASSIGNES A LA MISSION D'AUDIT ET ETENDUE DE L'AUDIT	11
III.METHODOLOGIE DE L'AUDIT ET OUTILS D'EVALUATION UTILISES	12
3.1. Méthodologie de l'audit	12
3.2. Outils d'évaluation utilisés	12
IV.PRESENTATION DES DONNEES GLOBALES DES MARCHES ET DES MODES DE PASSATION	14
V.ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION, DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE CONTRACTANTE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS	15
5.1. VERIFICATION DE LA DISPONIBILITE DES PIECES REQUIS POUR LA PLANIFICATION, LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE CONTRACTANTE.....	16
5.2. ANALYSE DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE L'AUTORITE CONTRACTANTE.....	17
5.3. ÉVALUATION DE LA CONFORMITE DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM).....	18
5.4. ÉVALUATION DETAILLEE DE LA CONFORMITE DES ETAPES DE LA PROCEDURE DE PASSATION	19
5.4.1. Constitution de l'échantillon et justification de sa représentativité	19
5.4.2. Vérification de la disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés	21
5.4.3. Appréciation de l'auditabilité des marchés sélectionnés	22
5.4.4. Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables	24
5.4.4.1. Vérification de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner.....	24
5.4.4.2. Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence	26
5.4.4.3. Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés	30
5.4.4.4. Vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi.....	32
5.4.4.5. Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente.....	34
5.4.4.6. Vérification du respect des délais dans la passation des marchés.....	36
5.4.4.7. Vérification de la conformité des marchés attribués par gré à gré	40
5.4.4.8. Vérification de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation	41
5.4.4.9. Vérification de l'existence des indices de conflits d'intérêt dans la procédure de passation des marchés.....	43
5.4.4.10. Appréciation finale de la conformité de la procédure de passation	45
5.5. ÉVALUATION DE LA PROCEDURE D'EXÉCUTION DES MARCHÉS SÉLECTIONNÉS.....	51
5.5.1. Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés	51
5.5.2. Vérification de la gestion des délais d'exécution.....	53
5.5.3. Appréciation finale de la gestion administrative et technique	55
5.6. VERIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE PARTICULIERE DE L'EXECUTION DES MARCHES	57
5.6.1. Analyse de la Conformité des Avenants	57
5.6.2. Analyse de la Conformité des Résiliations	57
5.7. APPRECIATION GLOBALE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES AUDITEES	58
5.8. VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS D'AUDIT PRECEDENTES	61
5.9. VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DU COMMISSION DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) POUR LES MARCHES AYANT FAIT L'OBJET DE RECOURS	61
5.10. VERIFICATION DE LA MATERIALITE PHYSIQUE DES PRESTATIONS EXECUTEES.....	61
ANNEXES.....	64

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES/ABREVIATIONS	INTITULES
AC	Autorité Contractante
ANO	Avis de Non Objection
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOF	Attribution organisation et Fonctionnement
AOR	Appel d'Offres Restreint
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
Cf.	Confère
CMP	Code des Marchés Publics
COE	Commission d'Ouverture et d'Évaluation des offres
CRD	Commission de Règlement des Différends
CV	Curriculum vitae
DAC	Dossier d'Appel à la Concurrence
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DC	Demande de Cotation
DNCMP	Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
DRP	Demande de Renseignement et de Prix
ED	Entente Directe
F	Marché de Fourniture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
L	Limitation
N_conf	Niveau de conformité (%)
NCF	Pièces dont l'absence entraîne la non-conformité du marché
N/A	Non Applicable
INSF	Pièces dont l'absence n'entraîne pas la non-conformité du marché
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle
PI	Marché de prestation intellectuelle
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PV	Procès-verbal
RAS	Rien à Signaler
S	Marché de service
SIGMAP	Système intégré de gestion des Marchés Publics
SOBAPS	Société Béninoise pour l'Approvisionnement en Produits de Santé
SP-PRMP	Secrétariat Permanent de la PRMP
T	Marché de Travaux
TdR	Termes de Référence
Tx_perf	Taux de performance
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

TABLEAUX

Tableau n° 1 : Synthèse des constats et appréciations globales	6
Tableau n° 2 : Synthèse de la représentativité des marchés communiqués et sélectionnés aux fins de la mission d'audit	9
Tableau n° 3 : Répartition des marchés selon les modes de passation	14
Tableau n° 4 : Répartition des marchés selon la nature des prestations	14
Tableau n° 5 : État de disponibilité des pièces obligatoires sur la planification des marchés publics, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de SoBAPS.SA en matière de marchés publics	16
Tableau n° 6 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics	18
Tableau n° 7 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM) ..	19
Tableau n° 8 : Répartition des marchés sélectionnés dans l'échantillon	20
Tableau n° 9 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation	21
Tableau n° 10 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d'auditabilité (Voir détail en annexe A3).....	23
Tableau n° 11 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d'auditabilité	23
Tableau n° 12 : Synthèse des résultats sur la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner	25
Tableau n° 13 : Synthèse des résultats sur la conformité aux règles d'information et de transparence	27
Tableau n° 14 : Synthèse des résultats sur la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés	31
Tableau n° 15 : Synthèse des résultats sur l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi	33
Tableau n° 16 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente.....	35
Tableau n° 17 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés	37
Tableau n° 18 : Synthèse des résultats sur la conformité des marchés gré-à gré	40
Tableau n° 19: Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités.....	42
Tableau n° 20 : Évaluation des indices de conflits d'intérêt dans les marchés audités	44
Tableau n° 21 : Résultats consolidés sur la conformité de la procédure de passation	46
Tableau n° 22 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés	52
Tableau n° 23 : Résultats sur la conformité de la gestion des délais d'exécution.....	54
Tableau n° 24 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative et technique des marchés auditables.....	56
Tableau n° 25 : Tableau récapitulatif de l'opinion de l'auditeur sur la conformité des procédures auditées	59
Tableau n° 26 : Résultats de la revue de matérialité physique des marchés	62

RESUME EXECUTIF

Le présent résumé exécutif synthétise les résultats clés issus de l'audit des marchés publics de la **Société Béninoise pour l'Approvisionnement en Produits de Santé (SoBAPS.SA)** pour l'exercice 2024. L'analyse a été conduite selon la méthodologie définie dans le **Référentiel d'audit 2025** de l'ARMP, en s'appuyant sur des grilles de vérification normées et des outils de mesure de la performance.

⇒ Volume de marchés analysés :

Au total, **vingt (20) marchés** ont été recensés pour un montant global de **582 047 319 FCFA**. L'échantillon retenu pour l'audit comprend l'ensemble des **onze (11) marchés**, représentant **55%** du nombre total et **55%** de la valeur totale, soit un montant cumulé de **322 639 010 FCFA**.

⇒ Taux de complétude documentaire :

Les **onze (11) marchés sélectionnés, soit 100%** ont été jugés **auditables**.

⇒ Résultats de conformité :

À l'issue de nos vérifications :

- Sur les **onze (11) marchés** auditables, **neuf (9)** ont été jugés conformes, soit un taux de conformité de **82%**, sur la base de la performance observée à l'issue de la procédure de passation et d'exécution ;
- Sur les quatre (4) marchés ~~(sélectionnés pour la revue de la matérialité)~~, trois (3) sont jugés parfaitement matérialisés avec des preuves conformes et vérifiables **tandis qu'un** marché présente des prestations partielles ou assorties de réserves, nécessitant des compléments de preuves ou des corrections.

Les constats et appréciations globales de l'audit sont résumés dans le tableau ci-après : synthèse des constats et appréciations globales :

Tableau n° 1 : Synthèse des constats et appréciations globales

Réf	Domaine évalué	Niveau de conformité (%) (N_conf)	Opinion	Observations clés
A1	Disponibilité des pièces requis pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité Contractante	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A4	Mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'Autorité Contractante	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A5	Conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A2	Disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A3	Auditabilité des marchés sélectionnés	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A6	Conformité des dossiers d'appel à concurrence et invitations	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A7	Règles d'information et de transparence	87%	Satisfaisante	- L'avis n'a pas été publié dans le Journal des Marchés Publics ni sur le SIGMAP, comme l'exige la réglementation. En effet, les diligences révèlent que sa publication a été effectuée uniquement dans le quotidien <i>La Nation</i>. - Le procès-verbal d'ouverture n'a pas été publié ni dans le Journal des Marchés Publics ni sur le SIGMAP, comme l'exige la réglementation. Les diligences effectuées révèlent qu'il a été diffusé uniquement dans le quotidien <i>La Nation</i>. - L'avis d'attribution provisoire n'a pas été publié ni dans le Journal des Marchés Publics ni sur le SIGMAP, comme l'exige la réglementation. Les diligences effectuées révèlent qu'il a été diffusé uniquement dans le quotidien <i>La Nation</i>. - L'avis d'attribution définitive n'a pas été publié ni dans le Journal des Marchés Publics, ni sur le SIGMAP, ni dans le quotidien de service public, en violation des exigences réglementaires. - L'avis d'attribution définitive n'a pas été publié ni dans le Journal des Marchés Publics ni sur le SIGMAP, comme l'exige la réglementation. Les diligences effectuées révèlent qu'il a été diffusé uniquement dans le quotidien <i>La Nation</i>.

Réf	Domaine évalué	Niveau de conformité (%) (N_conf)	Opinion	Observations clés
A8	Réception, de l'ouverture et de l'attribution des offres	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A9	Avis des organes de contrôle compétents	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A10	Approbation des marchés par l'Autorité compétente	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A12	Conformité des marchés attribués par gré à gré	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
	Indices de collusion et de conflits d'Intérêts (A15, A16)			
A15	Indices de collusion	100%	Présence d'indices faibles ou isolés	Rien à signaler
A16	Indices de conflits d'Intérêts	100%	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Rien à signaler
A11	Conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés	99%	Très satisfaisante	- La procédure de remise des pénalités, qui devrait être effectuée par l'autorité hiérarchique de la PRMP après avis de l'ARMP conformément à l'article 113, alinéa 4 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, n'a pas été respectée. - Le délai de constitution de la garantie de bonne exécution, fixé à trente (30) jours suivant la notification ou avant le premier paiement conformément à l'article 91, alinéa 6 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, n'a pas été respecté
A19	Gestion des délais d'exécution	82%	Satisfaisante	Le respect des délais d'exécution est globalement satisfaisant (82 %), mais la présence de marchés non conformes et de lacunes documentaires souligne la nécessité de renforcer la traçabilité, la planification et l'application systématique des mesures correctives.
	Conformité des Avenants et Résiliations (A13, A14)			
A13	Gestion des Avenants	N/A	N/A	N/A
A14	Gestion des Résiliations	N/A	N/A	N/A
Taux moyen de performance de l'AC en matière de passation et d'exécution des marchés		98%		

⇒ **Recommandations clés :**

1. Renforcer la transparence (A7)

- Mettre en place un registre de contrôle interne pour vérifier la publication systématique sur les supports obligatoires ;
- Instituer une procédure de validation préalable avant toute diffusion, afin d'éviter les omissions.

2. Gestion administrative de l'exécution (A11 – 99 %)

- Mettre en place un **suivi automatisé des garanties de bonne exécution**, avec alertes en cas de dépassement du délai de 30 jours ;
- Sensibiliser les gestionnaires de marchés sur les risques juridiques liés au non-respect de ces obligations.

3. Améliorer la gestion des délais (A19)

- Créer un **tableau de bord de suivi des délais** (contractuel vs réel) pour chaque marché ;
- Appliquer systématiquement les **mesures correctives et pénalités** en cas de dépassement ;
- Exiger la **documentation complète** des durées réelles pour renforcer la traçabilité.

⇒ **Principales difficultés rencontrées lors de la mission d'audit**

Au cours de la mission d'audit, aucune difficulté significative n'a été relevée, de nature à compromettre la profondeur ou la portée des constats établis.

INTRODUCTION

La gestion budgétaire de l'exercice **2024** de la Société Béninoise pour l'Approvisionnement en Produits de Santé (**SOBAPS.SA**) a été marquée par la passation de **vingt (20) marchés publics** (contrats approuvés) **pour un montant global de FCFA 582 047 319** selon la liste des marchés publics communiquée (*confère Annexe A0*).

L'échantillonnage aléatoire réalisé selon les TDRs, par le Cabinet a conduit à la sélection de **onze (11) marchés publics** d'une valeur globale de **322 639 010 FCFA** (*confère Annexe A0*), soit un taux de représentativité de **55%** en termes de volume des marchés et **55%** en termes de valeur des marchés comme le montre le tableau n°2 ci-dessous :

Tableau n° 2 : Synthèse de la représentativité des marchés communiqués et sélectionnés aux fins de la mission d'audit

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		Pourcentage	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Total Marchés	20	582 047 319	11	322 639 010	55%	55%

Source : Données communiquées par SOBAPS.SA et traitées par la mission d'audit.

Une fois l'échantillon sélectionné et validé par l'ARMP, nous nous sommes rapprochés de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de *SOBAPS.SA* et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés et à l'organisation et au fonctionnement du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle a priori.

Nous avons ensuite mis en œuvre toutes les diligences prévues dans les TDRs pouvant nous permettre de mesurer le degré de respect par la *SOBAPS.SA* des dispositions et procédures édictées par la réglementation en vigueur sur les marchés publics pendant la période sous revue.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé à la *SOBAPS.SA* lors de la séance de restitution la synthèse des constats (cf. Liste de présence en annexe), puis nous avons recueilli leurs commentaires et observations pour analyse et traitement.

Nous avons enfin procédé à l'élaboration du présent rapport dont l'objet est d'exposer nos constats et opinions, ainsi que de formuler les recommandations nécessaires.

Fait à Cotonou, le 17 juin 2026



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO

Chef de file du groupement SYNEX CONSULTING -CCA-Expertises-I2S

Associé Gérant du Cabinet SYNEX CONSULTING

Expert-comptable Diplômé

I. CADRE JURIDIQUE ET NORMATIF DE REFERENCE

Le cadre juridique et normatif applicable à la passation et à l'exécution des marchés publics en République du Bénin repose sur un ensemble de textes et instruments de référence qui définissent les règles, les obligations et les responsabilités des autorités contractantes. Il s'articule notamment autour des éléments suivants :

- la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics, qui constitue la norme juridique de référence principale ;
- les onze (11) décrets d'application du 23 décembre 2020, qui précisent les modalités de mise en œuvre des dispositions du Code ;
- le Référentiel d'audit de la passation et de l'exécution des marchés publics (ARMP, version 2025), qui définit le cadre normatif, méthodologique et opérationnel applicable à la conduite des audits de conformité ;
- les décisions rendues par l'ARMP ;
- les outils types, manuels de procédures, circulaires et autres documents d'appui élaborés par l'ARMP, qui contribuent à la mise en œuvre harmonisée des exigences légales ;
- les conventions de financement conclues avec les partenaires techniques et financiers (PTF), le cas échéant.

II. OBJECTIFS ASSIGNES A LA MISSION D'AUDIT ET ETENDUE DE L'AUDIT

Selon les TDR, les objectifs de la mission se présentent comme suit :

Objectif général:

Réaliser les audits techniques indépendants pour apprécier la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics de l'exercice budgétaire 2024, au regard des exigences du cadre réglementaire national, en se référant rigoureusement au Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Objectifs spécifiques

Vérifier la disponibilité et la complétude des documents requis pour l'audit (auditabilité des marchés) ;

Vérifier l'existence et l'utilisation des outils de traçabilité documentaire (registres obligatoires, archivage, etc.) ;

Vérifier la conformité des procédures de passation des marchés publics (de la planification à l'attribution) à la réglementation en vigueur ;

Apprécier le respect des délais de passation et d'exécution des marchés ;

Évaluer la performance globale des autorités contractantes auditées, les classer selon les grilles d'appréciation du Référentiel et établir une cartographie des risques ;

Évaluer l'efficacité des contrôles existants relatifs à la planification, à la passation et à l'exécution des marchés, y compris les processus de validation par les organes de contrôle compétents (CCMP/DNCMP, etc.) et d'approbation ;

Apprécier la conformité de l'exécution administrative, financière et technique des marchés sélectionnés, notamment en ce qui concerne les avenants, le règlement financier et le respect des délais d'exécution ;

Vérifier l'application effective des décisions de l'ARMP, le cas échéant ;

Identifier d'éventuels indices de collusion ou de conflits d'intérêt, notamment à travers l'indice d'alerte défini dans le Référentiel ;

Vérifier l'existence d'éventuels indices de fractionnement des marchés en vue de contourner les seuils réglementaires de procédure ;

Évaluer la prise en compte des recommandations formulées lors des audits indépendants précédents ;

Formuler des recommandations concrètes

III. METHODOLOGIE DE L'AUDIT ET OUTILS D'EVALUATION UTILISES

Cette section présente la méthodologie d'audit suivie et les outils d'évaluation utilisés.

3.1. Méthodologie de l'audit

Le processus d'audit mis en place par le consultant couvre l'ensemble du cycle de la commande publique, de la passation à l'exécution des marchés. Elle se résume suivant les phases successives ci-après :

- Phase 1- Séance de cadrage et de lancement de la mission avec l'ARMP pour discussions autour des points suivants : compréhension des TdR, attentes et préoccupations diverses, livrables et délais contractuels d'exécution, etc. ;
- Phase 2- Échantillonnage des marchés à auditer selon les TdR ;
- Phase 3- Élaboration du rapport d'échantillonnage et du calendrier prévisionnel d'exécution de la mission & Transmission à l'ARMP ;
- Phase 4- Validation dudit rapport après prise en compte des commentaires et observations ;
- Phase 5- Transmission par mail des listes des marchés sélectionnés aux différentes AC accompagnées de la liste des pièces nécessaires à la mission ;
- Phase 6- Prise de contact physique avec les différentes PRMP des AC pour discussions autour des points suivants : date de démarrage de la mission, degré de regroupement et de disponibilité des pièces demandées, logistique, disponibilité des acteurs nécessaires, calendrier d'exécution de la mission, etc. ;
- Phase 7- Démarrage de la mission auprès de chacune des AC : Mise en œuvre des contrôles de substance : revue de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes, revue de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et revue de la matérialité physique des marchés publics ;
- Phase 8- Restitution du mémorandum de synthèse de la mission auprès de l'AC ;
- Phase 9- Élaboration du rapport provisoire d'audit et transmission à l'AC pour observations et commentaires à traiter et à prendre en compte ;
- Phase 10-Transmission à l'ARMP du rapport provisoire d'audit prenant en compte les observations et commentaires ;
- Phase 11- Élaboration et transmission du rapport définitif à l'ARMP après prise en compte des observations et commentaires de l'ARMP.

3.2. Outils d'évaluation utilisés

Les différents outils du référentiel de l'ARMP utilisés dans le cadre de cette mission se déclinent en méthode d'évaluation et en grille d'évaluation :

⇒ Méthode d'évaluation

L'évaluation s'est fondée sur l'utilisation des check-list présentées en annexe du référentiel. Lesdits check-list couvrent l'ensemble des composantes du processus et permettent une évaluation homogène entre les autorités contractantes. Pour chaque check-list de vérification, l'auditeur sélectionne une modalité d'appréciation parmi : respecté ; partiellement respecté ; non respecté et non applicable le cas échéant. A la fin de l'évaluation de chaque phase, une formule a été appliquée pour déterminer le taux de performance (conformité) qui se présente comme suit :

$$\text{Note pondérée (\%)} = [(\text{Taux de respecté} \times 100) + (\text{Taux de partiellement respecté} \times 50) + (\text{taux de non-respecté} \times 0)] / \text{Nombre total}$$

⇒ Grilles d'évaluation

Afin de permettre une interprétation harmonisée des résultats, cinq (5) grilles normalisées ont été appliquées à toutes les AC.

- Grille d'appréciation des pièces obligatoires

Pourcentage d'absence des pièces (X)	Opinion sur la disponibilité de certaines pièces obligatoires
$X \leq 10\%$	Très satisfaisante
$10\% < X \leq 20\%$	Satisfaisante
$20\% < X \leq 40\%$	Moyenne
$40\% < X \leq 60\%$	Faible
$60\% < X \leq 80\%$	Insatisfaisante
$X > 80\%$	Très Insatisfaisante

Cette grille s'applique à l'évaluation de la complétude des dossiers de passation et d'exécution.

- Grille d'appréciation de la performance des étapes de la procédure

% de conformité	Opinion sur la performance de l'étape
$90\% < X \leq 100\%$	Très satisfaisante
$80\% < X \leq 90\%$	Satisfaisante
$60\% < X \leq 80\%$	Moyenne
$X \leq 60\%$	Insatisfaisante

Cette grille permet l'appréciation de la conformité d'un marché, en tenant compte des différentes étapes telles que la planification, l'attribution, l'exécution, etc.

- Grille d'évaluation de l'auditabilité

% Taux d'incomplétude (X)	Auditabilité du marché
$X \leq 20\%$	Marché auditable (OK)
$X > 20\%$	Marché non auditable (KO)

- Grille d'appréciation : Opinion finale sur le niveau d'indice d'alerte (collusion).

Indice d'alerte (X)	Opinion de l'auditeur
$0\% \leq X < 30\%$	Présence d'indices faibles ou isolés
$30\% \leq X < 60\%$	Présence d'indices modérés
$60\% \leq X \leq 100\%$	Présence d'indices forts ou répétés

- Grille d'appréciation : Indice d'alerte de conflits d'intérêt

Indice d'alerte (X)	Opinion de l'auditeur
$0\% \leq X < 30\%$	Absence d'indices de conflit d'intérêt
$30\% \leq X < 60\%$	Présence d'indices modérés – situation à surveiller
$60\% \leq X \leq 100\%$	Présence d'indices sérieux de conflit d'intérêt – vigilance requise

IV. PRESENTATION DES DONNEES GLOBALES DES MARCHES ET DES MODES DE PASSATION

Les données globales de l'AC ainsi que les modes de passation utilisés et la nature des marchés exécutés par celle-ci au titre de la période sous revue se présentent ci-après.

▪ Données globales

Au cours de l'exercice **2024**, la **SOBAPS.SA** a procédé à la passation de **20 marchés** publics, pour un montant total de **582 047 319 FCFA**. Les données ont été recueillies à partir des documents transmis par l'autorité contractante et vérifiées dans le cadre de l'audit.

Au regard des documents soumis à notre appréciation notamment le registre spécial des offres et le grand livre des comptes fournisseurs au titre de la période sous revue, la mission confirme que les marchés qui lui ont été communiqués par l'AC sont exhaustifs.

▪ Modes de passation utilisés :

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, la **SOBAPS.SA** a eu recours aux procédures suivantes :

- Appel d'offres ouvert
- Sollicitation de prix
- Entente directe

dont la répartition est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau n° 3 : Répartition des marchés selon les modes de passation

N°	Procédures	2024			
		Nombre	% Nombre	Montant	% Montant
1	AOO	6	30%	265 121 373	46%
2	DC	4	20%	33 448 280	6%
3	DRP	9	45%	267 568 911	46%
4	ED	1	5%	15 908 755	3%
Total		20	100%	582 047 319	100%

Source : Données recueillies auprès de la SoBaPS AS et vérifiées dans le cadre de l'audit (Annexe A0)

▪ Nature des marchés exécutés :

Les marchés exécutés au cours de l'année audité couvrent plusieurs types de prestations. La répartition par nature de marché est présentée ci-dessous :

Tableau n° 4 : Répartition des marchés selon la nature des prestations

N°	Nature	2024			
		Nombre	% Nombre	Montant	% Montant
1	Fournitures (F)	13	65%	347 553 204	60%
2	Prestations Intellectuelles (PI)	1	5%	18 301 200	3%
3	Services (S)	6	30%	216 192 915	37%
4	Travaux (T)	0	0%	0	0%
Total		20	100%	582 047 319	100%

Source : Données recueillies auprès de l'autorité SoBaPS SA et vérifiées dans le cadre de l'audit (Annexe A0)

Opinion de l'auditeur :

La répartition des marchés en 2024 révèle une double concentration :

- **Sur les procédures**, la **Demande de Renseignements et de Prix (DRP)** domine en nombre (45%) et en valeur (46%), tandis que l'Appel d'Offres Ouvert (AOO), bien que moins fréquent (30%), concentre également une part importante des montants (46%). Cette configuration traduit une préférence institutionnelle pour des procédures simplifiées, mais avec un recours stratégique à l'AOO pour les marchés de forte valeur ;
- **Sur la nature des prestations**, les **fournitures** représentent la majorité des marchés (65% en nombre et 60% en valeur), suivies des **services** (30% en nombre et 37% en valeur). Les **prestations intellectuelles** restent marginales (5%), et les **travaux** sont totalement absents, ce qui met en évidence une orientation vers l'approvisionnement matériel et opérationnel immédiat, au détriment des investissements structurels et de l'innovation.

Recommandation :

Cette configuration illustre une dynamique institutionnelle centrée sur la **rapidité et l'opérationnel** (via DRP et fournitures), mais qui présente des **limites en matière de transparence, de diversification et de durabilité**. Pour renforcer la crédibilité et l'impact à long terme, il serait pertinent de :

- **Rééquilibrer les procédures** en augmentant la part des AOO afin de garantir la concurrence et la transparence ;
- **Diversifier les prestations** en intégrant davantage de travaux et de prestations intellectuelles, pour soutenir l'innovation et les infrastructures.

Commentaire de l'AC :

Bien noté.

V. ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION, DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE CONTRACTANTE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

La présente section couvre successivement l'examen de la disponibilité des pièces requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'autorité contractante, ainsi que l'analyse de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de ses organes. Elle intègre également l'évaluation de la conformité du plan de passation des marchés, l'analyse détaillée de la conformité des différentes étapes de la procédure de passation et l'évaluation de la procédure d'exécution des marchés sélectionnés.

Elle comprend en outre la vérification de la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés, l'appréciation globale de la conformité des procédures auditées, le suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit antérieures et des décisions de la CRD, ainsi que la vérification de la matérialité physique des prestations exécutées. Les annexes complètent l'ensemble des travaux réalisés.

5.1. VERIFICATION DE LA DISPONIBILITE DES PIECES REQUIS POUR LA PLANIFICATION, LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

L'évaluation de la **disponibilité des pièces obligatoires** requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante en matière de marchés publics a été réalisée à partir de l'examen des documents transmis par la PRMP.

Les résultats obtenus pour la période sous revue sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau n° 5 : État de disponibilité des pièces obligatoires sur la planification des marchés publics, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de SoBAPS.SA en matière de marchés publics

N°	Pièces attendues	Degré de gravité de l'absence (NCF / INSF)	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
1	Acte de nomination des membres de la CCMP (art 3 décret n°2020-597 du 23 décembre 2020)	NCF	1	1	0%
2	Acte de nomination du Chef CCMP (art 4 et 5 décrets n°2020-597 du 23 décembre 2020)	NCF	1	1	0%
3	Acte portant AOF de la CCMP (Décret N°2020-597 du 23 Décembre 2020) et Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	NCF	1	1	0%
4	Acte de nomination de la PRMP (Article 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
5	Acte portant AOF de la PRMP (Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	NCF	1	1	0%
6	Acte de nomination des membres du SP-PRMP (art 7 & art 8 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020).	NCF	2	2	0%
7	Acte portant AOF du SP-PRMP (art 8 du Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	NCF	1	1	0%
8	Plan prévisionnel de passation des marchés de l'exercice sous revue (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
9	Preuve de validation du PPMP initial par la CCMP et révisé s'il y a lieu (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	NCF	1	1	0%
10	Plan prévisionnel révisé de passation des marchés, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
11	Preuve de validation du plan révisé par la CCMP, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
12	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
13	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
14	Registre spécial de dépôt des offres (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
15	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	1	1	0%
16	Rapports de la PRMP sur la passation et l'exécution des marchés (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	4	4	0%
17	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP) (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	8	8	0%

N°	Pièces attendues	Degré de gravité de l'absence (NCF / NSF)	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
18	Rapports de l'organe de contrôle sur la passation et l'exécution des marchés (Article 2 point 7 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)	NSF	4	4	0%
19	Preuve de transmission des rapports par le Chef Cellule à l'autorité de contractante (Article 2 point 7 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)	NSF	4	4	0%
20	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières (Article 1 point 12 décret n°2020-96 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Personne responsable des marchés publics et de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation)	NSF	1	1	0%
Taux moyen d'absence			37	37	0%

Source : Données recueillies auprès de la SoBaPS SA et vérifiées dans le cadre de l'audit (Annexe A1)

Constat de l'audit :

L'évaluation de la planification des marchés publics ainsi que de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle au sein de la SoBAPS.SA a confirmé une traçabilité complète des dossiers, avec un taux moyen d'absence de pièces de 0 %.

Opinion de l'auditeur :

*Avec un taux moyen d'absence de 0%, la disponibilité des pièces obligatoires pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de la SoBAPS.SA en matière de marchés publics, est jugée « **Très satisfaisante** » conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.*

Risque :

Néant.

Recommandation de l'auditeur

Maintenir et institutionnaliser la traçabilité exemplaire constatée (0 % d'absence de pièces), en faisant de cette performance un **standard durable de gouvernance et de conformité**.

Commentaire de l'AC

Rien à signaler

5.2. ANALYSE DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

L'évaluation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics de la SoBAPS.SA en matière de marchés publics, a été conduite à partir de

l'examen des documents collectés auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) et de leur analyse, selon la grille de vérification de conformité définie à l'**annexe A4** du référentiel.

Les résultats obtenus sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau n° 6 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics

Résultats de l'évaluation			Taux Moyen de Performance
% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
100%	0%	0%	100%

Source : Données issues des documents transmis par la SoBaPS SA et vérifiées par la mission conformément à l'annexe A4 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit :

La mission a relevé un taux moyen de performance de 100 % dans l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics, attestant du respect intégral des normes en vigueur et de l'efficacité optimale des dispositifs mis en place.

Opinion de l'auditeur :

*Avec un **taux moyen de performance de 100%**, la conformité de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de gestion des marchés publics est jugée « **Très satisfaisante** », conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.*

Risque :

Néant.

Recommandations :

Pérenniser la conformité intégrale observée en érigeant les dispositifs actuels en standard institutionnel.

Commentaire de l'AC

Rien à signaler

5.3. ÉVALUATION DE LA CONFORMITE DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM)

L'évaluation de la **conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)** de l'autorité contractante aux exigences réglementaires en vigueur, ainsi que de sa révision, a été conduite à partir de l'examen des documents transmis et de leur analyse selon les grilles de vérification de conformité de l'**annexe A5** du référentiel.

Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n° 7 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
100%	0%	0%	100%

Source : Données issues des documents transmis par la SoBaPS SA et vérifiées par la mission conformément à l'annexe A4 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Constat de l'audit :

La mission a relevé **un taux moyen de performance de 100%** sur la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM) de l'Autorité Contractante pendant la période sous revue.

Opinion de l'auditeur :

*Avec un taux moyen de performance de **100 %**, la conformité du PPM de la SoBAPS.SA est jugée « **Très satisfaisante** » » conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.*

Risque :

Néant.

Recommandations :

Pérenniser les bonnes pratiques identifiées inhérentes à la planification des marchés.

Commentaire de l'AC

Rien à signaler

5.4. ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE LA CONFORMITÉ DES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE PASSATION

L'évaluation détaillée de la conformité des étapes de la procédure de passation repose sur une approche progressive et structurée. Elle débute par la constitution d'un échantillon de marchés, dont la représentativité est justifiée, afin de garantir la pertinence des travaux menés. Cette étape est suivie par la vérification de la disponibilité des pièces de passation afférentes aux marchés sélectionnés, condition préalable à la poursuite de l'analyse. Après cette étape, les marchés font ensuite l'objet d'une appréciation de leur « auditabilité », permettant d'identifier ceux susceptibles d'être examinés de manière approfondie. Enfin, pour les marchés jugés auditables, l'évaluation porte sur la conformité des procédures de passation, au regard des dispositions réglementaires applicables.

5.4.1. Constitution de l'échantillon et justification de sa représentativité

Conformément aux principes méthodologiques définis dans le référentiel national d'audit des marchés publics, un échantillonnage représentatif a été constitué en vue d'évaluer la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, ainsi que de vérifier, dans la mesure du possible, si les biens et services acquis ont été effectivement livrés ou exécutés conformément aux spécifications contractuelles et aux normes techniques requises.

Cet échantillonnage a été élaboré sur la base des marchés publics recensés au niveau de la SoBAPS au cours de la période auditée et selon les critères de représentativité prévus par le référentiel d'audit 2025 de l'ARMP, à savoir : **au moins 50 % en nombre ou 60 % en montant** des marchés passés.

Afin de garantir une couverture pertinente des risques et de tenir compte du profil des marchés analysés, **le critère le plus discriminant** entre les deux a été retenu. Dans le cas présent, l'analyse de la structure des marchés révèle une prépondérance de marchés de faible à moyen montant, répartis sur une large variété de procédures. En conséquence, **le critère du nombre de marchés ($\geq 50\%$) a été jugé plus adapté** pour refléter la diversité des pratiques et apprécier la régularité des actes tout au long du processus de passation.

Cette démarche a conduit à la sélection de **onze (11) marchés publics**, représentant une valeur globale de **322 639 010 F CFA**. L'échantillon ainsi constitué correspond à un taux de représentativité de **55%** en nombre de marchés et de **55%** en valeur, par rapport à l'ensemble des marchés passés au cours de la période auditée. La répartition des marchés sélectionnés selon les modes de passation est détaillée dans le tableau suivant :

Tableau n° 8 : Répartition des marchés sélectionnés dans l'échantillon

Procédures	Nombre de marchés sélectionnés	Montant des marchés sélectionnés
AOO	4	143 338 977
DC	1	9 770 400
DRP	5	153 620 878
ED	1	15 908 755
Total sélectionné (a)	11	322 639 010
Total complété à la suite du contrôle d'exhaustivité des marchés communiqués		
Total communiqué (c)	20	582 047 319
% (a+b) / c	55%	55%

Source des données : Annexe A0 _ Liste des marchés communiqués par la SoBaPs SA et sélectionnés par l'audit

À la suite de la constitution de l'échantillon, une collaboration a été engagée avec la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la SoBAPS.SA, en vue de collecter les documents afférents aux marchés sélectionnés.

Cette phase a également permis d'examiner les aspects liés à l'organisation et au fonctionnement global du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle a priori des marchés, ainsi qu'à la disponibilité documentaire.

L'échantillon ainsi validé, appuyé par les pièces justificatives obtenues, constitue la base d'analyse utilisée pour l'évaluation de la conformité des procédures auditées et la vérification, dans la mesure du possible, si les biens et services acquis ont été effectivement livrés ou exécutés conformément aux spécifications contractuelles et aux normes techniques requises.

5.4.2. Vérification de la disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés

La **complétude documentaire** désigne le niveau de disponibilité des pièces obligatoires exigées pour la passation des marchés publics, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Notons qu'une documentation complète constitue un gage de **transparence**, de **traçabilité** et de **régularité** dans les procédures mises en œuvre.

L'évaluation de la disponibilité des pièces a été réalisée à l'aide du **fichier Excel normé**, élaboré sur la base du **tableau n°2 de l'annexe A2** du référentiel.

Le détail des vérifications effectuées pour chaque marché audité figure dans le fichier, **annexé au présent rapport**. Le tableau ci-dessous présente la **synthèse des résultats obtenus**.

Tableau n° 9 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation

Récapitulatif		Total	% de pièces manquantes
Pièces dont l'absence entraîne une non-conformité du marché (NCF)	Total des pièces obtenues par marché (a)	227	0%
	Total des pièces attendues par marché (b)	227	
	Nombre total de pièces dont l'absence entraîne la non-conformité (c=b-a)	0	
Pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité du marché (INSF)	Total des pièces obtenues par marché (d)	81	1%
	Total des pièces attendues par marché (e)	82	
	Nombre total de pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité du marché (f=e-d)	1	
Taux moyen pondéré d'incomplétude des dossiers de marchés échantillonnés 1- [(a+d)/(c+e)]		0%	

Source : Données recueillies auprès de la SoBaPS SA et vérifiées dans le cadre de l'audit (Annexe A1)

Constat de l'audit :

Le taux moyen pondéré d'incomplétude des dossiers est ainsi évalué à **0 %**, traduisant une traçabilité et une conformité documentaire exemplaires.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen d'absence de 0%, la disponibilité des pièces obligatoires au sein de l'Autorité Contractante est jugée "**Très satisfaisante**" conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant.

Recommandations :

Pérenniser la traçabilité exemplaire constatée en faisant des dispositifs actuels un standard institutionnel.

Commentaire de l'AC :

Bien noté

5.4.3. Appréciation de l'auditabilité des marchés sélectionnés

L'évaluation de l'auditabilité des marchés sélectionnés repose sur l'analyse de la disponibilité des documents obligatoires requis pour chaque dossier.

Un marché est considéré comme non auditable si son taux d'incomplétude dépasse 20% conformément au point 3.2 du présent rapport.

Tableau n° 10 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d’auditabilité (Voir détail en annexe A3)

Référence des marchés	F_DAF_85872	F_DAF_85872	S_DAF_86132	F_DE_85881	F_DAF_87411	F_CSI_85871	F_CSI_85871	F_DAF_880	S_DE_86126	F_CSI_98273	PI_ANC_Q/MS_86124
Total des pièces obtenues (A)	23	23	15	22	8	22	22	22	22	24	23
Total des pièces attendues (B)	23	23	15	22	8	22	22	22	22	24	23
Taux d'incomplétude lié à l'auditabilité du marché (1-A/B)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Seuil d’acceptabilité	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Conclusion sur l'auditabilité du marché	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
Conclusion sur le statut d'auditabilité du marché	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable

Source : Données issues des documents transmis par la SoBaPS SA et vérifiées par la mission conformément à l'annexe A2 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Nous présentons ci-après le tableau (synthèse) qui regroupe les marchés selon leur statut d’auditabilité (confère détail en annexe A3).

Tableau n° 11 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d’auditabilité

Nombre	Marchés auditables	Marchés non auditables	Marchés sélectionnés
	11	0	11
%	100%	0%	

1) Marchés non auditables : Marchés non audités par la mission en raison de la non communication d’au moins 20% (seuil de signification de l’audit) de certains documents obligatoires essentiels pour une opinion « fondée » sur la conformité desdits marchés.

5.4.4. Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables

Notre évaluation repose sur les grilles de vérification de conformité normatives du référentiel selon le type de marché (travaux, fournitures, services) et le mode de passation (AOO, DRP, DC, etc.). Ces grilles représentent notre base de référence pour contrôler la conformité de chaque étape auditée.

La vérification de la conformité de la procédure de passation des marchés s'appuie sur une analyse séquentielle couvrant l'ensemble des étapes prévues par la réglementation en vigueur. Elle débute par l'examen de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner, ainsi que le respect des règles d'information et de transparence applicables.

L'analyse porte ensuite sur la conformité des opérations de réception des offres, d'ouverture et d'attribution des marchés, ainsi que sur l'existence des avis conformes de l'organe de contrôle compétent aux différentes étapes prévues par la loi et la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité habilitée.

La vérification intègre également l'examen du respect des délais de passation, la conformité des marchés attribués par la procédure de gré à gré, ainsi que l'identification d'éventuels indices de collusion ou de conflits d'intérêts au cours du processus. L'ensemble de ces diligences permet, in fine, de formuler une appréciation finale sur la conformité globale de la procédure de passation des marchés.

Nous présentons ci-après les résultats de nos contrôles sur la base des dispositions du référentiel d'audit de la passation et de l'exécution des marchés.

5.4.4.1. Vérification de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des **Dossiers d'Appel à la Concurrence (DAC)** relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité** définie à l'annexe A1 à A21 du Référentiel d'audit, laquelle intègre les exigences légales et réglementaires applicables. Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A6 du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 12 : Synthèse des résultats sur la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable)	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
3	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 1)	30 244 920	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
4	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 2)	19 153 001	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
15	F_DAF_85880	Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 300 KVA au profit du siège de la SoBAPS S.A	48 917 207	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
19	F_CSI_98273	Fourniture de licence pour les progiciels SAGE 100 cloud en exploitation à la SoBAPS S.A (Accord-cadre à bons de commande de trois ans)	37 004 550	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
20	PI_ANCQ/MS_86124	Certification de la SoBAPS S.A au Système de Management Intégré (SMI)	18 301 200	DRP	Marché auditable	98%	0%	0%	98%
18	S_DE_86126	Transport des produits de santé de la SoBAPS S.A et des programmes (Accord-cadre de trois ans à bons de commande)	677 777	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
9	F_DE_85881	Fourniture d'équipements de manutention et autres matériels industriels au profit de la SoBAPS S.A : Lot 2	50 799 000	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
13	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 2)	77 750 200	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
14	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 3)	14 112 000	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
8	S_DAF_86132	"Entretien et réparation périodique des RIA, extincteurs et système de sécurité incendie de la SoBAPS S.A (Accord-cadre de deux ans à bons de commande)"	9 770 400	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la SoBaPS SA, conformément à l'annexe A6 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit :

Aucune non – conformité relevée, ce qui justifie le taux **moyen** de performance de 100% observé sur l'ensemble des marchés audités concernés par cette étape de la procédure.

Opinion de l'auditeur

*Avec un taux moyen de performance de **100%** pour l'ensemble des marchés audités, la conformité des dossiers d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner par rapport aux dispositions en vigueur est jugée « **Très satisfaisante** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.*

Risques

Néant

Recommandation

Pérenniser les bonnes pratiques inhérentes au montage des dossiers d'appel à concurrence et de la lettre d'invitation à soumissionner.

Commentaire de l'AC

Bien noté

5.4.4.2. Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité **des informations relatives aux avis d'appel d'offres, aux critères d'évaluation, aux décisions d'attribution et aux procès-verbaux d'ouverture des plis** relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit. Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A7 du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 13 : Synthèse des résultats sur la conformité aux règles d'information et de transparence

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
18	S_DE_86126	Transport des produits de santé de la SoBAPS S.A et des programmes (Accord-cadre de trois ans à bons de commande)	677 777	AONO	Marché auditable	43%	43%	14%	64%
9	F_DE_85881	Fourniture d'équipements de manutention et autres matériels industriels au profit de la SoBAPS S.A : Lot 2	50 799 000	AONO	Marché auditable	43%	43%	14%	64%
13	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 2)	77 750 200	AONO	Marché auditable	43%	57%	0%	71%
14	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 3)	14 112 000	AONO	Marché auditable	43%	57%	0%	71%
8	S_DAF_86132	"Entretien et réparation périodique des RIA, extincteurs et système de sécurité incendie de la SoBAPS S.A (Accord-cadre de deux ans à bons de commande)"	9 770 400	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
3	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 1)	30 244 920	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
4	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 2)	19 153 001	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
15	F_DAF_85880	Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 300 KVA au profit du siège de la SoBAPS S.A	48 917 207	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
19	F_CSI_98273	Fourniture de licence pour les progiciels SAGE 100 cloud en exploitation à la SoBAPS S.A (Accord-cadre à bons de commande de trois ans)	37 004 550	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
20	PI_ANCQ/MS_86124	Certification de la SoBAPS S.A au Système de Management Intégré (SMI)	18 301 200	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									87%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la SoBaPS SA, conformément à l'annexe A7 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit

Plus de la moitié des marchés audités ont atteint un taux **moyen** de performance de 87%. Néanmoins, la mission a relevé les non-conformités ci-après :

Points de contrôle	Irrégularités	Références des marchés concernés	Libellés des marchés concernés
Conformité de la publication de l'avis d'appel d'offres dans le Journal des Marchés Publics, le quotidien du service public, sur le portail web des marchés publics et, le cas échéant, dans une publication internationale à grande diffusion (pour les appels d'offres), ou de l'affichage de l'avis d'appel à candidatures public au siège, à la préfecture ou mairie, dans les chambres de métiers et institutions consulaires, et sur le portail web des marchés publics (pour la DRP et la DC le cas échéant), conformément à l'Article 53 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, à l'Article 13 du décret n° 2020-605 du 23 décembre 2020 et à la Circulaire n° 2020-02/PR/ARMP/SP/DRAJ/SRR/SA du 30 janvier 2020.	L'avis n'a pas été publié dans le Journal des Marchés Publics ni sur le SIGMAP, comme l'exige la réglementation. En effet, les diligences révèlent que sa publication a été effectuée uniquement dans le quotidien <i>La Nation</i> .	S_DE_86126	Transport des produits de santé de la SoBAPS S.A et des programmes (Accord-cadre de trois ans à bons de commande)
		F_DE_85881	Fourniture d'équipements de manutention et autres matériels industriels au profit de la SoBAPS S.A : Lot 2
		F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 2)
		F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 3)
Conformité de la publication du procès-verbal d'ouverture des plis dans le Journal des Marchés Publics, le quotidien du service public, sur le portail web des marchés publics et, le cas échéant, dans une publication internationale à grande diffusion (pour les appels d'offres et les demandes de propositions), conformément à l'Article 70 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 et à la Circulaire n° 2020-02/PR/ARMP/SP/DRAJ/SRR/SA du 30 janvier 2020.	Le procès-verbal d'ouverture n'a pas été publié ni dans le Journal des Marchés Publics ni sur le SIGMAP, comme l'exige la réglementation. Les diligences effectuées révèlent qu'il a été diffusé uniquement dans le quotidien <i>La Nation</i> .	S_DE_86126	Transport des produits de santé de la SoBAPS S.A et des programmes (Accord-cadre de trois ans à bons de commande)
		F_DE_85881	Fourniture d'équipements de manutention et autres matériels industriels au profit de la SoBAPS S.A : Lot 2
		F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 2)
		F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 3)
Conformité de la publication du procès-verbal d'attribution provisoire dans le Journal des Marchés Publics, le quotidien du service public, sur le portail web des marchés publics et, le cas échéant, dans une publication internationale à grande diffusion (pour les appels d'offres et les demandes de propositions), conformément à l'Article 78 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 et à la Circulaire n° 2020-02/PR/ARMP/SP/DRAJ/SRR/SA du 30 janvier 2020.	L'avis d'attribution provisoire n'a pas été publié ni dans le Journal des Marchés Publics ni sur le SIGMAP, comme l'exige la réglementation. Les diligences effectuées révèlent qu'il a été diffusé uniquement dans le quotidien <i>La Nation</i> .	S_DE_86126	Transport des produits de santé de la SoBAPS S.A et des programmes (Accord-cadre de trois ans à bons de commande)
		F_DE_85881	Fourniture d'équipements de manutention et autres matériels industriels au profit de la SoBAPS S.A : Lot 2
		F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 2)
		F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 3)
Conformité de la publication de l'avis d'attribution définitive dans le Journal des Marchés Publics, le quotidien du service public, sur le portail web des marchés publics et, le cas échéant, dans une publication internationale à grande diffusion	L'avis d'attribution définitive n'a pas été publié ni dans le Journal des Marchés Publics, ni sur le SIGMAP, ni dans le quotidien de service	S_DE_86126	Transport des produits de santé de la SoBAPS S.A et des programmes (Accord-cadre de trois ans à bons de commande)

Points de contrôle	Irrégularités	Références des marchés concernés	Libellés des marchés concernés
(pour les appels d'offres et les demandes de propositions), ou de l'affichage de l'avis d'attribution définitive au siège, à la préfecture ou mairie, dans les chambres de métiers et institutions consulaires, et sur le portail web des marchés publics (pour la DRP et la DC le cas échéant), conformément à l'Article 87 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, à l'Article 13 du décret n° 2020-605 du 23 décembre 2020 et à la Circulaire n° 2020-02/PR/ARMP/SP/DRAJ/SRR/SA du 30 janvier 2020.	public, en violation des exigences réglementaires.		
	L'avis d'attribution définitive n'a pas été publié ni dans le Journal des Marchés Publics ni sur le SIGMAP, comme l'exige la réglementation. Les diligences effectuées révèlent qu'il a été diffusé uniquement dans le quotidien <i>La Nation</i> .	F_DE_85881	Fourniture d'équipements de manutention et autres matériels industriels au profit de la SoBAPS S.A : Lot 2
		F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 2)
		F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 3)

Opinion de l'auditeur

Avec un taux moyen de performance de 87% pour l'ensemble des marchés audités, la conformité des règles d'information et de transparence par rapport aux dispositions en vigueur est jugée « satisfaisante », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risques

L'absence de publication des avis et procès-verbaux dans les supports réglementaires requis (Journal des Marchés Publics, SIGMAP, quotidien du service public, etc.) expose la SoBAPS.SA à un **risque de non-conformité réglementaire** et de **manque de transparence** dans la procédure de passation des marchés. Cette situation peut :

- Réduire la visibilité et l'égalité d'accès des opérateurs économiques ;
- Fragiliser la crédibilité institutionnelle en cas de contrôle externe ;
- Entraîner des contestations ou recours des soumissionnaires, avec un impact potentiel sur la validité juridique des marchés concernés.

Recommandation

- Mettre en place un registre de contrôle interne pour vérifier la publication systématique des avis et procès-verbaux sur les supports réglementaires requis (Journal des Marchés Publics, SIGMAP, quotidien du service public, etc.), afin de garantir la **transparence**, la **sécurité juridique** et l'égalité d'accès des opérateurs économiques ;
- Instituer une procédure de validation préalable avant toute diffusion, afin d'éviter les omissions.

Commentaire de l'AC

Bien noté

5.4.4.3. *Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés*

La mission a procédé à l'évaluation de la régularité des opérations de réception, d'ouverture et d'attribution des marchés publics qui vise à s'assurer que ces étapes clés ont été conduites dans le respect strict des procédures prévues par la réglementation et conformément aux règles établies dans les Dossiers d'appel à concurrence relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité du référentiel d'audit**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à **l'annexe A8** du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 14 : Synthèse des résultats sur la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
18	S_DE_86126	Transport des produits de santé de la SoBAPS S.A et des programmes (Accord-cadre de trois ans à bons de commande)	677 777	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
9	F_DE_85881	Fourniture d'équipements de manutention et autres matériels industriels au profit de la SoBAPS S.A : Lot 2	50 799 000	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
13	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 2)	77 750 200	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
14	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 3)	14 112 000	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
8	S_DAF_86132	"Entretien et réparation périodique des RIA, extincteurs et système de sécurité incendie de la SoBAPS S.A (Accord-cadre de deux ans à bons de commande)"	9 770 400	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
3	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 1)	30 244 920	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
4	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 2)	19 153 001	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
15	F_DAF_85880	Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 300 KVA au profit du siège de la SoBAPS S. A	48 917 207	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
19	F_CSI_98273	Fourniture de licence pour les progiciels SAGE 100 cloud en exploitation à la SoBAPS S.A (Accord-cadre à bons de commande de trois ans)	37 004 550	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
20	PI_ANCQ/MS_86124	Certification de la SoBAPS S.A au Système de Management Intégré (SMI)	18 301 200	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la SoBaPS SA, conformément à l'annexe A8 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit :

La mission n'a relevé aucune non-conformité liée à la réception, l'ouverture et l'attribution des marchés, ce qui justifie le taux **moyen** de performance de 100% observé sur l'ensemble des marchés audités concernés par cette étape de la procédure.

Opinion de l'auditeur :

*Avec un taux moyen de performance de **100%** pour l'ensemble des marchés audités, la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés par rapport aux dispositions en vigueur est jugée « **Très satisfaisante** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.*

Risques

Néant

Recommandations :

Maintenir et pérenniser les bonnes pratiques constatées, notamment celles en lien avec la réception, l'ouverture et l'attribution des marchés.

Commentaire de l'AC :

Rien à signaler.

5.4.4.4. *Vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi*

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des avis requis délivrés aux moments clés du processus de passation des marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**. Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'**annexe A9** du présent rapport.

La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 15 : Synthèse des résultats sur l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
18	S_DE_86126	Transport des produits de santé de la SoBAPS S.A et des programmes (Accord-cadre de trois ans à bons de commande)	677 777	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
9	F_DE_85881	Fourniture d'équipements de manutention et autres matériels industriels au profit de la SoBAPS S.A : Lot 2	50 799 000	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
13	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 2)	77 750 200	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
14	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 3)	14 112 000	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
3	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 1)	30 244 920	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
4	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 2)	19 153 001	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
15	F_DAF_85880	Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 300 KVA au profit du siège de la SoBAPS S. A	48 917 207	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
19	F_CSI_98273	Fourniture de licence pour les progiciels SAGE 100 cloud en exploitation à la SoBAPS S.A (Accord-cadre à bons de commande de trois ans)	37 004 550	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
20	PI_ANCQ/MS_86124	Certification de la SoBAPS S.A au Système de Management Intégré (SMI)	18 301 200	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
11	F_DAF_87411	Fourniture et installation d'un transformateur électrique HT/BT à l'agence régionale de Natitingou	15 908 755	ED (gré à gré)	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

Source : données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la SoBaPS SA conformément à l'Annexe A9 du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Constat de l'audit :

Aucun manquement n'a été relevé au regard de la conformité des avis requis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues réglementairement, ce qui justifie le taux de performance de 100% observé sur l'ensemble des marchés audités.

Opinion de l'auditeur :

*Avec un taux moyen de performance de **100%** pour l'ensemble des marchés audités, la conformité des avis requis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi est jugée « **Très satisfaisante** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.*

Risque :

Néant.

Recommandation :

Maintenir et pérenniser les bonnes pratiques observées en matière de sollicitations et d'obtention des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues réglementairement.

Commentaire de l'AC :

Bien noté.

5.4.4.5. *Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente*

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des actes d'approbation délivrés par l'autorité légalement compétente relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit. Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à **l'annexe A10** du présent rapport.

La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 16 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d’approbation des marchés par l’autorité compétente

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
18	S_DE_86126	Transport des produits de santé de la SoBAPS S.A et des programmes (Accord-cadre de trois ans à bons de commande)	677 777	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
9	F_DE_85881	Fourniture d'équipements de manutention et autres matériels industriels au profit de la SoBAPS S.A : Lot 2	50 799 000	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
13	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 2)	77 750 200	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
14	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 3)	14 112 000	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
3	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 1)	30 244 920	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
4	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 2)	19 153 001	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
15	F_DAF_85880	Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 300 KVA au profit du siège de la SoBAPS S. A	48 917 207	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
19	F_CSI_98273	Fourniture de licence pour les progiciels SAGE 100 cloud en exploitation à la SoBAPS S.A (Accord-cadre à bons de commande de trois ans)	37 004 550	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
20	PI_ANCQ/MS_86124	Certification de la SoBAPS S.A au Système de Management Intégré (SMI)	18 301 200	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
8	S_DAF_86132	"Entretien et réparation périodique des RIA, extincteurs et système de sécurité incendie de la SoBAPS S.A (Accord-cadre de deux ans à bons de commande)"	9 770 400	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
11	F_DAF_87411	Fourniture et installation d'un transformateur électrique HT/BT à l'agence régionale de Natitingou	15 908 755	ED (gré à gré)	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

Source : données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la SoBAPS SA conformément à l'Annexe A10 du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Constat de l'audit :

Aucune non-conformité relative au respect des règles d'approbation des marchés par l'autorité compétente n'a été relevée au cours de la mission, ce qui justifie le taux de performance de 100% observé sur l'ensemble des marchés audités.

Opinion de l'auditeur :

*Avec un taux moyen de performance de **100%** pour l'ensemble des **11** marchés audités, la conformité au processus d'approbation des marchés aux exigences réglementaires est jugée « **Très satisfaisante** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.*

Risque :

Néant.

Recommandation :

Maintenir et pérenniser les bonnes pratiques relatives aux règles de conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente.

Commentaire de l'AC

Bien noté.

5.4.4.6. Vérification du respect des délais dans la passation des marchés

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des délais de passation des marchés publics sélectionnés dans l'échantillon d'audit. Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**. Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à **l'annexe A21** du présent rapport.

La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 17 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation		Taux de performance
						% Respecté	% Non Respecté	
3	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 1)	30 244 920	DRP	Marché auditable	80,00%	20,00%	80,00%
4	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 2)	19 153 001	DRP	Marché auditable	80,00%	20,00%	80,00%
8	S_DAF_86132	"Entretien et réparation périodique des RIA, extincteurs et système de sécurité incendie de la SoBAPS S.A (Accord-cadre de deux ans à bons de commande)"	9 770 400	DC	Marché auditable	62,50%	37,50%	62,50%
9	F_DE_85881	Fourniture d'équipements de manutention et autres matériels industriels au profit de la SoBAPS S.A : Lot 2	50 799 000	AONO	Marché auditable	50,00%	50,00%	50,00%
11	F_DAF_87411	Fourniture et installation d'un transformateur électrique HT/BT à l'agence régionale de Natitingou	15 908 755	ED (gré à gré)	Marché auditable	25,00%	75,00%	25,00%
13	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 2)	77 750 200	AONO	Marché auditable	60,00%	40,00%	60,00%
14	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 3)	14 112 000	AONO	Marché auditable	50,00%	50,00%	50,00%
15	F_DAF_85880	Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 300 KVA au profit du siège de la SoBAPS S.A	48 917 207	DRP	Marché auditable	40,00%	60,00%	40,00%
18	S_DE_86126	Transport des produits de santé de la SoBAPS S.A et des programmes (Accord-cadre de trois ans à bons de commande)	677 777	AONO	Marché auditable	50,00%	50,00%	50,00%
19	F_CSI_98273	Fourniture de licence pour les progiciels SAGE 100 cloud en exploitation à la SoBAPS S.A (Accord-cadre à bons de commande de trois ans)	37 004 550	DRP	Marché auditable	0,00%	100,00%	0,00%
20	PI_ANCQ/MS_86124	Certification de la SoBAPS S.A au Système de Management Intégré (SMI)	18 301 200	DRP	Marché auditable	70,00%	30,00%	70,00%
Taux moyen de performance								51,59%

Source : données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la SoBaPS SA conformément à l'Annexe A21 du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Constat de l'audit :

Sur les onze (11) marchés ayant fait l'objet d'un audit, aucun n'atteint un taux de performance de 100 %. Les principales observations relatives aux délais enregistrés dans le processus de passation desdits marchés se présentent comme suit :

⇒ Analyse du degré de respect des délais de passation par marché

Les taux de performance relevés (moyenne de 51,59 %) traduisent une **irrégularité significative dans le respect des délais réglementaires** de passation.

- **Marchés moyens (≥ 70 %) :**
 - Produits d'entretien (Lots 1 & 2) : 80 %
 - Certification SMI : 70 % → Ces marchés montrent une relative maîtrise des délais, mais restent en-deçà de l'excellence attendue.
- **Marchés fragiles (50–60 %) :**
 - Transport des produits de santé : 50 %
 - Équipements de manutention : 50 %
 - Matériels informatiques (Lot 2 et Lot 3) : 50 % et 60 %
 - Entretien sécurité incendie : 62,5 % → Ces marchés révèlent des **retards ou manquements partiels** dans la publication et la formalisation des étapes de passation.
- **Marchés critiques (≤ 40 %) :**
 - Groupe électrogène : 40 %
 - Transformateur électrique : 25 %
 - Licence SAGE : 0 % → Ces marchés témoignent d'un **non-respect quasi total des délais et obligations de publicité**, exposant l'institution à des risques juridiques et réputationnels.

⇒ Analyse du degré de respect des délais de passation par étape et pour l'ensemble des marchés auditables

L'audit a mis en évidence que, sur les douze délais réglementaires analysés dans le cadre du processus de passation des marchés, **aucun n'a été intégralement respecté**. Les taux de conformité observés varient fortement, allant de **0 % à 80 %**, traduisant une application inégale et souvent insuffisante des prescriptions légales :

- Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur le DAC rapports d'analyse des offres (Articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020) : **78%** ;
- Délai de publication de l'avis d'appel à concurrence (Article 4 décret 2020-600 du 23 décembre 2020) : **70%** ;

- Délai de réception des offres par la PRMP (Article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020) pour AOO et AOR et (Article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020) : **80%** ;
- Délai pour le dépôt des offres en cas de relance si le nombre d'offres reçues est inférieur à 3 (consultations restreintes, AOR, préqualification) (Article 70 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 et (Article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020) : **0%** ;
- Délai prescrit pour le déroulement de l'évaluation des offres par la Commission d'Ouverture et d'Évaluation (article 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) / (Article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC) : **60%** ;
- Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur les rapports d'analyse des offres (Articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020) : **56%** ;
- Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (Article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC) : **60%** ;
- Délai entre la réception du projet de marché validé par l'organe de contrôle compétent et la signature du contrat par le titulaire du marché (article 3.10 décret 2020-600 du 23 décembre 2020) : **10%** ;
- Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu (Article 3.12 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020) : **73%** ;
- Délai entre la publication de l'avis d'attribution définitive et l'entrée en vigueur du contrat : **0%** ;
- Délai de validité de l'offre (sauf les cas de prorogation) : **55%**.

Un délai a été jugé non applicable (production d'informations complémentaires pour apprécier la capacité financière d'un soumissionnaire).

Opinion de l'auditeur :

*Avec un taux moyen de performance de **51,59%** pour l'ensemble des 11 marchés audités, la conformité des délais de passation des marchés publics est jugée « **insatisfaisante** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.*

Risques :

Les principaux risques identifiés sont :

- **Risque juridique** : contestations ou annulations de marchés pour non-conformité aux prescriptions légales et réglementaires ;
- **Risque de transparence** : perception de favoritisme ou d'opacité dans la procédure, fragilisant la crédibilité institutionnelle ;
- **Risque opérationnel** : retards dans la mise en œuvre des prestations, impactant la continuité des activités et la qualité du service ;
- **Risque financier** : surcoûts liés aux retards, prorogations de validité des offres ou recours contentieux ;
- **Risque réputationnel** : atteinte à l'image de l'institution auprès des partenaires, soumissionnaires et organes de contrôle ;
- **Risque de gouvernance** : affaiblissement du système de contrôle interne et perte de confiance dans la capacité de l'organisation à appliquer ses propres règles ;

En résumé, le non-respect des délais n'est pas seulement une irrégularité procédurale, mais un **facteur de vulnérabilité globale** pour l'institution.

Recommandation :

Renforcer la planification et le suivi des délais de passation afin de garantir la conformité, la transparence et la sécurité juridique des marchés.

Commentaire de l'AC

Rien à signaler.

5.4.4.7. Vérification de la conformité des marchés attribués par gré à gré

La mission a procédé à la vérification de la conformité des marchés gré-à gré exécutés par l'autorité contractant. Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'**annexe A12** du présent rapport.

La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 18 : Synthèse des résultats sur la conformité des marchés gré-à gré

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
11	F_DAF_87411	Fourniture et installation d'un transformateur électrique HT/BT à l'agence régionale de Natitingou	15 908 755	ED (gré à gré)	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

Source : données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la SoBaPS SA conformément à l'Annexe A12 du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Constat de l'audit :

Aucune non-conformité n'a été relevé sur le seul marché de gré à gré audité, c'est ce qui justifie le taux de performance de 100% audités.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 100%, la conformité du marché public attribué par gré à gré est jugée « Très satisfaisante », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant.

Recommandation

Pérenniser les bonnes pratiques identifiées relatives aux processus de passation des marchés par entente directe en référence aux textes en vigueur.

5.4.4.8. *Vérification de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation*

La mission a procédé à l'évaluation des **indices de collusion** dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **fiche de détection des indices de collusion** du référentiel, élaborée en fonction du type de marché (travaux, fournitures, services courants ou prestations intellectuelles) et du mode de passation utilisé. Les résultats ont été renseignés de façon détaillée à **l'annexe 15** dédiée à l'évaluation des « Collusion ». La synthèse des résultats observée est présentée dans le tableau suivant:

Tableau n° 19: Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités

N°	Ré du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Indice global d'alerte (%)	OPINION
						% Faible	% Moyenne	% Élevée		
18	S_DE_86126	Transport des produits de santé de la SoBAPS S.A et des programmes (Accord-cadre de trois ans à bons de commande)	677 777	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
9	F_DE_85881	Fourniture d'équipements de manutention et autres matériels industriels au profit de la SoBAPS S.A : Lot 2	50 799 000	AONO	Marché auditable	94%	6%	0%	3%	Présence d'indices faibles ou isolés
13	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 2)	77 750 200	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
14	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 3)	14 112 000	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
3	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 1)	30 244 920	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
4	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 2)	19 153 001	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
15	F_DAF_85880	Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 300 KVA au profit du siège de la SoBAPS S.A	48 917 207	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
19	F_CSI_98273	Fourniture de licence pour les progiciels SAGE 100 cloud en exploitation à la SoBAPS S.A (Accord-cadre à bons de commande de trois ans)	37 004 550	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
20	PI_ANCQ/MS_86124	Certification de la SoBAPS S.A au Système de Management Intégré (SMI)	18 301 200	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
8	S_DAF_86132	"Entretien et réparation périodique des RIA, extincteurs et système de sécurité incendie de la SoBAPS S.A (Accord-cadre de deux ans à bons de commande)"	9 770 400	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
11	F_DAF_87411	Fourniture et installation d'un transformateur électrique HT/BT à l'agence régionale de Natitingou	15 908 755	ED	Marché auditable	0%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
Taux moyen d'indice d'alerte									0%	

Source : données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la SoBaPS SA conformément à l'Annexe A15 du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Constats de l'audit :

La mission n'a décelé aucun **indice alarmant de collusion** dans la procédure de passation des marchés.

Opinion de l'auditeur :

Avec un indice global d'alerte de **0%**, les procédures de passation des marchés présentent « **des indices faibles ou isolés** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Rien à signaler

Recommandation :

Assurer la continuité et la consolidation des bonnes pratiques en matière de conformité face aux indices de collusion.

Commentaire de l'AC

Bien noté.

5.4.4.9. *Vérification de l'existence des indices de conflits d'intérêt dans la procédure de passation des marchés*

La mission a procédé à l'évaluation des indices de conflit d'intérêt dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

Cette évaluation s'est appuyée sur la fiche de détection des indices de conflit d'intérêt (Annexe A16) du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP, élaborée en fonction du type de marché (travaux, fournitures, services courants ou prestations intellectuelles) et du mode de passation utilisé. Les résultats ont été renseignés dans un fichier Excel dédié, sur une feuille intitulée « Conflit d'intérêt », annexée au présent rapport.

Les résultats ont été renseignés de façon détaillée à l'**annexe A16** dédiée à l'évaluation des « Conflit d'intérêt ».

La synthèse des résultats observée est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 20 : Évaluation des indices de conflits d'intérêt dans les marchés audités

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Nombre de signaux relevés	Résultats de l'évaluation			Indice global d'alerte (%)	OPINION
						% Faible	% Moyenne	% Élevée		
18	S_DE_86126	Transport des produits de santé de la SoBAPS S.A et des programmes (Accord-cadre de trois ans à bons de commande)	677 777	AONO	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
9	F_DE_85881	Fourniture d'équipements de manutention et autres matériels industriels au profit de la SoBAPS S.A : Lot 2	50 799 000	AONO	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
13	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 2)	77 750 200	AONO	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
14	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 3)	14 112 000	AONO	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
3	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 1)	30 244 920	DRP	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
4	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 2)	19 153 001	DRP	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
15	F_DAF_85880	Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 300 KVA au profit du siège de la SoBAPS S. A	48 917 207	DRP	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
19	F_CSI_98273	Fourniture de licence pour les progiciels SAGE 100 cloud en exploitation à la SoBAPS S.A (Accord-cadre à bons de commande de trois ans)	37 004 550	DRP	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
20	PI_ANCQ/MS_86124	Certification de la SoBAPS S.A au Système de Management Intégré (SMI)	18 301 200	DRP	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
8	S_DAF_86132	"Entretien et réparation périodique des RIA, extincteurs et système de sécurité incendie de la SoBAPS S.A (Accord-cadre de deux ans à bons de commande)"	9 770 400	DC	0	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
11	F_DAF_87411	Fourniture et installation d'un transformateur électrique HT/BT à l'agence régionale de Natitingou	15 908 755	ED (gré à gré)	0	0%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
Taux moyen d'indice d'alerte									0%	

Source : données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la SoBaPS SA conformément à l'Annexe A16 du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Constat de l'audit

Le taux d'indice d'alerte étant de 0%, la mission n'a pas relevé d'observations liées à la présence d'indices de conflits d'intérêts.

Opinion de l'Auditeur :

Avec un indice global d'alerte de 0%, la procédure de passation des marchés sélectionnés présente « une absence d'indices de conflit d'intérêt » en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant.

Recommandation :

Consolider et institutionnaliser les bonnes pratiques en veillant à réduire, voire à éliminer, tout risque de conflit d'intérêts dans le cadre des procédures de passation des marchés publics.

Commentaire de l'AC :

Bien noté

5.4.4.10. Appréciation finale de la conformité de la procédure de passation

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés qui combine :

- Les taux de performance globaux par marché ;
- Le respect des deux délais réglementaires obligatoires (dépôt des offres et attente de recours) ;
- Les irrégularités constatées tout au long de la procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés.

Le tableau ci-dessous présente les résultats consolidés pour l'ensemble des marchés auditable :

Tableau n° 21 : Résultats consolidés sur la conformité de la procédure de passation

N°	Réf du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de Performance (taux moyen)	Inscription du marché dans le PPM (Inscrit ou non Inscrit)	Délais de dépôt des offres (respecté ou non respecté)	Approbation du marché (Approuvé ou Non approuvé)	Opinion de l'Auditeur			Observations (Motifs et impacts des écarts)
										Conclusion (Conforme ou Non conforme)	Appréciation de l'indice d'alerte de collusion	Appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt	
3	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 1)	30 244 920	DRP	Marché auditable	100,00%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Rien à signaler
4	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 2)	19 153 001	DRP	Marché auditable	100,00%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Rien à signaler
8	S_DAF_86132	"Entretien et réparation périodique des RIA, extincteurs et système de sécurité incendie de la SoBAPS S.A (Accord-cadre de deux ans à bons de commande)"	9 770 400	DC	Marché auditable	100,00%	Inscrit	Non Respecté	Approuvé	Non conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	- Non-respect du délai pour le dépôt des offres en cas de relance si nombre d'offres reçues inférieur à 3. - Non-respect du délai de réception des offres par la PRMP.
9	F_DE_85881	Fourniture d'équipements de manutention et autres matériels industriels au profit de la SoBAPS S.A : Lot 2	50 799 000	AONO	Marché auditable	92,86%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	- Défaut de publication de l'avis dans le Journal des Marchés Publics et sur le SIGMAP. - Défaut de publication du PV d'ouverture dans le Journal des Marchés Publics et sur le SIGMAP, - Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive dans le

N°	Réf du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de Performance (taux moyen)	Inscription du marché dans le PPM (Inscrit ou non Inscrit)	Délais de dépôt des offres (respecté ou non respecté)	Approbation du marché (Approuvé ou Non approuvé)	Opinion de l'Auditeur			Observations (Motifs et impacts des écarts)
										Conclusion (Conforme ou Non conforme)	Appréciation de l'indice d'alerte de collusion	Appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt	
													Journal des Marchés Publics, ni sur le SIGMAP, ni dans le quotidien de service public.
11	F_DAF_87411	Fourniture et installation d'un transformateur électrique HT/BT à l'agence régionale de Natitingou	15 908 755	ED (gré à gré)	Marché auditable	100,00%	Inscrit	N/A	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Rien à signaler
13	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 2)	77 750 200	AONO	Marché auditable	94,29%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	- Défaut de publication de l'avis dans le Journal des Marchés Publics ni sur le SIGMAP. - Défaut de publication du PV d'ouverture dans le Journal des Marchés Publics et sur le SIGMAP, - Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive dans le Journal des Marchés Publics, et sur le SIGMAP et sur le SIGMAP.
14	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 3)	14 112 000	AONO	Marché auditable	94,29%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	- Défaut de publication de l'avis dans le Journal des Marchés Publics et sur le SIGMAP. - Défaut de publication du PV d'ouverture dans le Journal des Marchés Publics et sur le SIGMAP,

N°	Réf du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de Performance (taux moyen)	Inscription du marché dans le PPM (Inscrit ou non Inscrit)	Délais de dépôt des offres (respecté ou non respecté)	Approbation du marché (Approuvé ou Non approuvé)	Opinion de l'Auditeur			Observations (Motifs et impacts des écarts)
										Conclusion (Conforme ou Non conforme)	Appréciation de l'indice d'alerte de collusion	Appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt	
													- Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive dans le Journal des Marchés Publics et le SIGMAP.
15	F_DAF_85880	Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 300 KVA au profit du siège de la SoBAPS S. A	48 917 207	DRP	Marché auditable	100,00%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Rien à signaler
18	S_DE_86_126	Transport des produits de santé de la SoBAPS S.A et des programmes (Accord-cadre de trois ans à bons de commande)	677 777	AONO	Marché auditable	92,86%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	- Défaut de publication de l'avis dans le Journal des Marchés Publics et sur le SIGMAP. - Défaut de publication du PV d'ouverture dans le Journal des Marchés Publics et sur le SIGMAP, - Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive dans le Journal des Marchés Publics et sur le SIGMAP.
19	F_CSI_9_8273	Fourniture de licence pour les progiciels SAGE 100 cloud en exploitation à la SoBAPS S.A (Accord-cadre à bons de commande de trois ans)	37 004 550	DRP	Marché auditable	100,00%	Inscrit	L	Approuvé	Non conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	- Non-respect des délais de passation et indisponibilité de données pour apprécier le délai

N°	Réf du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de Performance (taux moyen)	Inscription du marché dans le PPM (Inscrit ou non Inscrit)	Délais de dépôt des offres (respecté ou non respecté)	Approbation du marché (Approuvé ou Non approuvé)	Opinion de l'Auditeur			Observations (Motifs et impacts des écarts)
										Conclusion (Conforme ou Non conforme)	Appréciation de l'indice d'alerte de collusion	Appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt	
													contractuel d'exécution du marché.
20	PI_ANC Q/MS_86 124	Certification de la SoBAPS S.A au Système de Management Intégré (SMI)	18 301 200	DRP	Marché auditable	99,62%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Non-respect du délai entre la réception du projet de marché validé par la DNCMP/CCMP et la signature du contrat par le titulaire du marché (article 3.10 décret 2020-600 du 23 décembre 2020)
Taux moyen de performance													97,63%

Source : données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la SoBaPS SA conformément à l'Annexe A18 du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

⇒ **Analyse quantitative des marchés audités :**

- **Inscription au PPM :** Tous les marchés sont inscrits, ce qui traduit une bonne planification initiale.
- **Respect des délais de dépôt des offres :** Majoritairement respectés, mais deux marchés présentent des manquements critiques (sécurité incendie et licence SAGE).
- **Approbation :** Tous les marchés sont approuvés, ce qui confirme la validation institutionnelle.
- **Indices de collusion et de conflit d'intérêt :**
 - Collusion : Présence d'indices faibles ou isolés, sans impact majeur.
 - Conflit d'intérêt : Aucun indice relevé.
- **Non-conformités :** Elles sont principalement liées au **non-respect des délais réglementaires** et aux **défauts de publication** dans les supports obligatoires (Journal des Marchés Publics, SIGMAP).

⇒ **Analyse qualitative :**

Sur les onze marchés examinés, **neuf ont été jugés conformes**, avec des taux de performance compris entre **92,86 % et 100 %**. Ces marchés présentent une conformité globale, validée par leur approbation et leur inscription au Plan de Passation des Marchés (PPM). Les irrégularités relevées concernent principalement des **défauts de publication** (avis, procès-verbaux, attribution définitive), qui n'ont pas remis en cause la conformité finale mais traduisent des **faiblesses en matière de transparence**.

En revanche, **deux marchés ont été déclarés non conformes** :

- **Entretien et réparation du système de sécurité incendie (DC, taux 100 %) :** non-respect des délais de dépôt et de réception des offres.
- **Licence SAGE 100 cloud (DRP, taux 100 %) :** non-respect des délais de passation et d'exécution.

Ces cas illustrent que, même en présence d'une performance quantitative élevée, la **non-conformité qualitative** peut résulter de manquements graves aux délais réglementaires.

9 marchés sur 11 marchés audités ont été jugés conformes avec des taux de performance allant de 92,86% à 100%. Ces marchés sont globalement conformes, avec approbation validée et inscription au PPM. Les irrégularités relevées concernent surtout des **défauts de publication** (avis, PV, attribution définitive), qui n'ont pas remis en cause la conformité finale mais constituent des faiblesses de transparence.

Les deux marchés non conformes concernent :

- **Entretien et réparation sécurité incendie – DC – Taux 100 % mais non conforme**
 - **Causes :** Non-respect des délais de dépôt et de réception des offres.
- **Licence SAGE 100 cloud – DRP – Taux 100 % mais non conforme**
 - **Causes :** Non-respect des délais de passation et d'exécution.

Ces marchés révèlent que même avec une performance quantitative élevée, la **non-conformité qualitative** peut résulter de manquements graves aux délais réglementaires.

Conclusion générale :

L'audit des marchés de la SoBAPS S.A met en évidence une **performance globale très élevée (97,63 %)**, traduisant une bonne maîtrise documentaire et procédurale. Toutefois, cette conformité quantitative demeure fragilisée par des **irrégularités qualitatives récurrentes** : non-respect de certains délais réglementaires, défauts de publication dans les supports obligatoires, et quelques cas de non-conformité malgré des taux de performance parfaits.

La distinction entre marchés conformes et non conformes révèle que :

- Les marchés conformes témoignent d'une **discipline institutionnelle solide**, mais nécessitent un renforcement de la transparence par une stricte observance des obligations de publicité.
- Les marchés non conformes démontrent que la rigueur procédurale ne peut se limiter à la documentation : le respect des délais et des obligations de publication est indispensable pour garantir la **sécurité juridique et la crédibilité institutionnelle**.

Au regard des constats précédemment exposés, il est recommandé à la SoBAPS S.A de garantir une gouvernance crédible en transformant la conformité documentaire en transparence intégrale par le respect strict des délais et obligations de publicité.

Commentaire de l'autorité contractante :

Bien noté.

5.5. ÉVALUATION DE LA PROCEDURE D'EXÉCUTION DES MARCHÉS SÉLECTIONNÉS

L'évaluation de la procédure d'exécution consiste à vérifier, dans un premier temps, la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés, puis la gestion des délais d'exécution et enfin, à procéder à une appréciation finale de la gestion administrative, technique et des délais d'exécution

5.5.1. Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés

La mission a procédé ici à l'évaluation de la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés sélectionnés, à travers deux points complémentaires à savoir :

- La vérification de la régularité des documents requis pour le suivi général de l'exécution (ordres de service, certificats de paiement, procès-verbaux de réception, garanties de bonne exécution, attestations d'assurance, etc.) ;
- L'analyse de la gestion des situations particulières, telles que les avenants, les cas de résiliation ou les interruptions de chantier.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**. Les résultats détaillés de cette évaluation ont été renseignés à l'**annexe A11** du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 22 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
18	S_DE_86126	Transport des produits de santé de la SoBAPS S.A et des programmes (Accord-cadre de trois ans à bons de commande)	677 777	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
9	F_DE_85881	Fourniture d'équipements de manutention et autres matériels industriels au profit de la SoBAPS S.A : Lot 2	50 799 000	AONO	Marché auditable	94%	0%	6%	94%
13	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 2)	77 750 200	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
14	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 3)	14 112 000	AONO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
3	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 1)	30 244 920	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
4	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 2)	19 153 001	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
15	F_DAF_85880	Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 300 KVA au profit du siège de la SoBAPS S. A	48 917 207	DRP	Marché auditable	90%	0%	10%	90%
19	F_CSI_98273	Fourniture de licence pour les progiciels SAGE 100 cloud en exploitation à la SoBAPS S.A (Accord-cadre à bons de commande de trois ans)	37 004 550	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
20	PI_ANCQ/MS_86124	Certification de la SoBAPS S.A au Système de Management Intégré (SMI)	18 301 200	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
8	S_DAF_86132	"Entretien et réparation périodique des RIA, extincteurs et système de sécurité incendie de la SoBAPS S.A (Accord-cadre de deux ans à bons de commande)"	9 770 400	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
11	F_DAF_87411	Fourniture et installation d'un transformateur électrique HT/BT à l'agence régionale de Natitingou	15 908 755	E (gré à gré)	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									99%

Source : données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la SoBaPS SA conformément à l'Annexe A11 du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Constats de l'audit :

La mission a relevé deux cas de non-conformité, à savoir :

- La procédure de remise des pénalités, qui aurait dû être effectuée par l'autorité hiérarchique de la PRMP après avis de l'ARMP, conformément à l'article 113, alinéa 4 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, n'a pas été respectée.
- Le délai de constitution de la garantie de bonne exécution, fixé à trente (30) jours suivant la notification ou avant le premier paiement, conformément à l'article 91, alinéa 6 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, n'a pas été observé.

Opinion de l'auditeur :

*Avec un taux moyen de performance de **99%** pour l'ensemble des 11 marchés audités, la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés est jugée « **Très satisfaisante** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.*

Risque :

Au regard des non-conformités relevées, la mission souligne l'existence de risques juridiques, financiers et réputationnels susceptibles d'affecter la sécurité des procédures et la crédibilité institutionnelle.

Recommandation :

La SoBAPS S.A doit renforcer la discipline procédurale et la traçabilité des opérations, en garantissant le respect strict des délais et des prescriptions légales, afin de sécuriser juridiquement et financièrement ses marchés et de consolider la confiance des parties prenantes.

Commentaire de l'AC

Rien à signaler.

5.5.2. Vérification de la gestion des délais d'exécution

La mission a procédé à l'évaluation du respect des délais contractuels d'exécution pour chaque marché sélectionné, sur la base des dates extraites des documents collectés (ordre de service, procès-verbal de réception provisoire, contrat, informations spécifiques sur le changement des délais initialement prévus en cas d'ajournement ou de prise d'avenant relatif à la modification des délais, etc.).

Les résultats détaillés de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A19 du présent rapport.

Le tableau suivant synthétise les résultats obtenus :

Tableau n° 23 : Résultats sur la conformité de la gestion des délais d'exécution

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Durée contractuelle + durée avenant (le cas échéant)	Durée réelle	Respect des délais (Respecté, Non Respecté ou N/A)	Application de pénalités (OUI, NON ou N/A)	Observations (Conforme ou non conforme)	% de conformité
3	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 1)	30 244 920	DRP	Marché auditable	50	8	Respecté	NON	Conforme	100%
4	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 2)	19 153 001	DRP	Marché auditable	50	32	Respecté	NON	Conforme	100%
8	S_DAF_86132	"Entretien et réparation périodique des RIA, extincteurs et système de sécurité incendie de la SoBAPS S.A (Accord-cadre de deux ans à bons de commande)"	9 770 400	DC	Marché auditable	730	730	Respecté	NON	Conforme	100%
9	F_DE_85881	Fourniture d'équipements de manutention et autres matériels industriels au profit de la SoBAPS S.A : Lot 2	50 799 000	AONO	Marché auditable	90	86	Respecté	NON	Conforme	100%
11	F_DAF_87411	Fourniture et installation d'un transformateur électrique HT/BT à l'agence régionale de Natitingou	15 908 755	ED	Marché auditable	30	L	Respecté	NON	Conforme	100%
13	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 2)	77 750 200	AONO	Marché auditable	60	97	Non Respecté	OUI	Conforme	100%
14	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 3)	14 112 000	AONO	Marché auditable	90	22	Respecté	N/A	Conforme	100%
15	F_DAF_85880	Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 300 KVA au profit du siège de la SoBAPS S. A	48 917 207	DRP	Marché auditable	90	179	Non Respecté	OUI	Conforme	100%
18	S_DE_86126	Transport des produits de santé de la SoBAPS S.A et des programmes (Accord-cadre de trois ans à bons de commande)	677 777	AONO	Marché auditable	1080	158	Respecté	N/A	Conforme	100%
19	F_CS_I_98273	Fourniture de licence pour les progiciels SAGE 100 cloud en exploitation à la SoBAPS S.A (Accord-cadre à bons de commande de trois ans)	37 004 550	DRP	Marché auditable	1080	L	Non Respecté	N/A	Non conforme	0%
20	PI_ANCQ/MS_86124	Certification de la SoBAPS S.A au Système de Management Intégré (SMI)	18 301 200	DRP	Marché auditable	1080	L	Non Respecté	N/A	Non conforme	0%
Taux moyen de performance											82%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la SoBaPS sa, conformément à l'annexe A19 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit :

L'examen des onze marchés audités révèle une **performance moyenne de 82 %**, traduisant une conformité globalement satisfaisante mais entachée de quelques irrégularités significatives.

- **Marchés conformes (9/11)** : La majorité des marchés présentent une conformité totale (100 %), avec respect des délais contractuels ou application des pénalités en cas de dépassement. Ces marchés témoignent d'une bonne maîtrise procédurale et d'une discipline institutionnelle solide.
- **Marchés non conformes (2/11)** :
 - o **Licence SAGE 100 cloud (DRP)** : non-respect des délais de passation et d'exécution.
 - o **Certification SMI (DRP)** : non-respect des délais contractuels.

La mission conclut que, malgré une conformité majoritaire et des taux de performance élevés, la **gestion des délais et l'application des sanctions** demeurent des points de fragilité.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux de performance de 82%, la gestion des délais d'exécution est jugée « satisfaisante », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Recommandations :

- **Renforcer le respect des délais réglementaires** en mettant en place un dispositif de suivi et d'alerte pour garantir la constitution des garanties de bonne exécution et la stricte observance des échéances contractuelles.
- **Assurer la transparence des procédures** en publiant systématiquement les avis, procès-verbaux et décisions d'attribution dans les supports obligatoires (Journal des Marchés Publics, SIGMAP), afin de consolider la traçabilité et l'égalité d'accès des soumissionnaires.
- **Institutionnaliser le contrôle hiérarchique et la traçabilité des sanctions** en veillant à ce que toute remise de pénalités soit validée par l'autorité hiérarchique compétente après avis de l'ARMP, conformément aux prescriptions légales, et consigner ces décisions dans un registre dédié.

Commentaire de l'AC

Bien noté

5.5.3. Appréciation finale de la gestion administrative et technique

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés issus du fichier Excel, feuille dédiée « Résumé conformité de la gestion administrative, technique et du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés ». Cette synthèse combine :

- Les taux de performance globaux par marché ;
- Les irrégularités constatées sur la gestion administrative et technique.

Le tableau ci-dessous présente les résultats consolidés pour l'ensemble des marchés auditables.

Tableau n° 24 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative et technique des marchés auditables

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de conformité sur la gestion administrative (A11)	Opinion de l'Auditeur
3	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 1)	30 244 920	DRP	Marché auditable	100%	Conforme
4	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 2)	19 153 001	DRP	Marché auditable	100%	Conforme
8	S_DAF_86132	"Entretien et réparation périodique des RIA, extincteurs et système de sécurité incendie de la SoBAPS S.A (Accord-cadre de deux ans à bons de commande)"	9 770 400	DC	Marché auditable	100%	Conforme
9	F_DE_85881	Fourniture d'équipements de manutention et autres matériels industriels au profit de la SoBAPS S.A : Lot 2	50 799 000	AONO	Marché auditable	94%	Conforme
11	F_DAF_87411	Fourniture et installation d'un transformateur électrique HT/BT à l'agence régionale de Natitingou	15 908 755	ED (gré à gré)	Marché auditable	100%	Conforme
13	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 2)	77 750 200	AONO	Marché auditable	100%	Conforme
14	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 3)	14 112 000	AONO	Marché auditable	100%	Conforme
15	F_DAF_85880	Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 300 KVA au profit du siège de la SoBAPS S.A	48 917 207	DRP	Marché auditable	90%	Conforme
18	S_DE_86126	Transport des produits de santé de la SoBAPS S.A et des programmes (Accord-cadre de trois ans à bons de commande)	677 777	AONO	Marché auditable	100%	Conforme
19	F_CSI_98273	Fourniture de licence pour les progiciels SAGE 100 cloud en exploitation à la SoBAPS S.A (Accord-cadre à bons de commande de trois ans)	37 004 550	DRP	Marché auditable	100%	Conforme
20	PI_ANCQ/MS_86124	Certification de la SoBAPS S.A au Système de Management Intégré (SMI)	18 301 200	DRP	Marché auditable	100%	Conforme
Taux moyen de performance						99%	

Source : Données recueillies à partir de l'analyse des documents transmis par la SoBaPS SA, conformément à l'annexe A20 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

⇒ **Analyse quantitative :**

- **Marchés conformes :** 11 (100 %)
- **Taux moyen de performance administrative :** 99 %
- **Principales irrégularités :** dépassement de délais et application ponctuelle de pénalités.

La performance quantitative des marchés audités de la SoBAPS S.A est **excellente**, traduisant une gestion administrative rigoureuse et conforme aux exigences légales. Les écarts observés, bien que mineurs, appellent à une **vigilance accrue sur le respect des délais contractuels et la systématisation des pénalités**, afin de maintenir ce niveau de conformité exemplaire.

⇒ **Analyse qualitative :**

Les résultats quantitatifs, avec un taux moyen de conformité de 99 %, témoignent d'une performance administrative remarquable. Néanmoins, malgré cette conformité exemplaire, la gouvernance de la SoBAPS S.A demeure fragilisée par des insuffisances dans le respect des délais et des obligations de publicité. Afin de renforcer durablement la confiance des parties prenantes, il est essentiel que l'autorité contractante évolue d'une approche centrée sur la conformité documentaire vers une démarche fondée sur la transparence intégrale et la rigueur procédurale.

Commentaire de l'autorité contractante sur la conformité de la gestion administrative et technique des marchés auditable :

Rien à signaler.

5.6. VERIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE PARTICULIERE DE L'EXECUTION DES MARCHES

Dans le cadre de la vérification de la conformité de la gestion administrative particulière de l'exécution des marchés, deux analyses sont réalisées. Il s'agit de l'analyse de la conformité des Avenants et de celle relative à la conformité des résiliations.

5.6.1. Analyse de la Conformité des Avenants

Aucun avenant n'a été communiqué à la mission.

5.6.2. Analyse de la Conformité des Résiliations

Aucun marché résilié n'a été communiqué à la mission.

5.7. APPRECIATION GLOBALE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES AUDITEES

Dans le cadre de notre audit, l'appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution auditées s'est reposée sur la consolidation des résultats obtenus à l'issue des analyses ci-dessus effectuées des marchés sélectionnés. Elle traduit l'**opinion globale d'audit** de chaque marché, à partir de l'**analyse de la procédure de passation** et de l'**évaluation de la procédure d'exécution des marchés (gestion administrative générale de l'exécution, gestion administrative particulière de l'exécution et évaluation du niveau de respect des délais contractuels d'exécution des marchés publics)**.

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous, renseigné pour chaque marché audité. Il permet d'identifier les marchés conformes, ceux présentant des irrégularités mineures ou majeures, ainsi que les observations associées.

Tableau n° 25 : Tableau récapitulatif de l'opinion de l'auditeur sur la conformité des procédures auditées

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Opinion de l'Auditeur sur la procédure de passation : "Conforme ou Non Conforme"	Opinion de l'Auditeur sur la gestion administrative générale « Conforme ou Non Conforme »	Conclusion générale "Conforme ou Non Conforme"	Observations (Motifs et impacts des écarts)
3	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 1)	30 244 920	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
4	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 2)	19 153 001	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
8	S_DAF_86132	"Entretien et réparation périodique des RIA, extincteurs et système de sécurité incendie de la SoBAPS S.A (Accord-cadre de deux ans à bons de commande)"	9 770 400	DC	Non conforme	Conforme	Non conforme	- Non-respect du délai pour le dépôt des offres en cas de relance si nombre d'offres reçues inférieur à 3. - Non-respect du délai de réception des offres par la PRMP.
9	F_DE_85881	Fourniture d'équipements de manutention et autres matériels industriels au profit de la SoBAPS S.A : Lot 2	50 799 000	AONO	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
11	F_DAF_87411	Fourniture et installation d'un transformateur électrique HT/BT à l'agence régionale de Natitingou	15 908 755	ED (gré à gré)	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
13	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 2)	77 750 200	AONO	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
14	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3 (Lot 3)	14 112 000	AONO	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
15	F_DAF_85880	Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 300 KVA au profit du siège de la SoBAPS S. A	48 917 207	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
18	S_DE_86126	Transport des produits de santé de la SoBAPS S.A et des programmes (Accord-cadre de trois ans à bons de commande)	677 777	AONO	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Opinion de l'Auditeur sur la procédure de passation : "Conforme ou Non Conforme"	Opinion de l'Auditeur sur la gestion administrative générale « Conforme ou Non Conforme »	Conclusion générale "Conforme ou Non Conforme"	Observations (Motifs et impacts des écarts)
19	F_CSI_98273	Fourniture de licence pour les progiciels SAGE 100 cloud en exploitation à la SoBAPS S.A (Accord-cadre à bons de commande de trois ans)	37 004 550	DRP	Non conforme	Conforme	Non conforme	Non-respect des délais de passation et indisponibilité de données pour apprécier le délai contractuel d'exécution du marché.
20	PI_ANCQ/MS_86124	Certification de la SoBAPS S.A au Système de Management Intégré (SMI)	18 301 200	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler

Source : Données recueillies à partir de l'analyse des documents transmis par la SoBaPS SA, conformément à l'annexe A30 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Conclusion

L'appréciation de la conformité des marchés audités repose sur **cinq (05) critères déterminants** qui se présentent comme suit :

- **Taux de performance** supérieur ou égal à 80 %
- **Inscription du marché au PPM** (Inscrit ou Non inscrit)
- **Délais de dépôt des offres** (Respecté ou Non respecté)
- **Approbation du marché** (Approuvé ou Non approuvé)
- **Non-respect des dispositions relative à la gestion administrative des contrats** (exécution du marché)

Analyse quantitative :

L'analyse quantitative au regard des critères susmentionnés révèle que **deux (02) marchés** sélectionnés contre **neuf (09)** sont déclarés non conformes soit **un taux de marchés non conformes 18%**.

Analyse qualitative :

Les principales causes de non-conformités observées sont les suivantes :

- Non respect des délais de dépôts des offres au titre de la période sous revue.
- Non-respect des délais de passation et indisponibilité de données pour apprécier le délai contractuel d'exécution du marché.

Opinion de l'auditeur

Au regard des analyses quantitative et qualitative effectuées, il ressort que la majorité (**82%**) des marchés examinés sont conformes tant sur le plan de la passation que de l'exécution, traduisant ainsi une maîtrise relativement satisfaisante des procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

5.8. VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS D'AUDIT PRECEDENTES

La mission n'a pas pu procéder à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit antérieures concernant les marchés publics de l'autorité contractante pour défaut de communication du rapport de l'exercice précédent.

5.9. VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DU COMMISSION DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) POUR LES MARCHES AYANT FAIT L'OBJET DE RECOURS

Aucun marché audité n'a fait l'objet de recours.

5.10. VERIFICATION DE LA MATERIALITE PHYSIQUE DES PRESTATIONS EXECUTEES

Le contrôle de la matérialité vise à vérifier l'existence physique, fonctionnelle ou documentaire des prestations financées sur les marchés audités. La liste des marchés sélectionnés pour la revue de la matérialité physique a été présentée à l'**annexe A0**.

Pour rappel, l'objectif de cette revue est de s'assurer que les biens, services ou ouvrages payés ont été effectivement livrés, réalisés ou exécutés conformément aux stipulations contractuelles. Cette vérification s'est fondée sur les éléments suivants :

- Les documents contractuels (DAO, contrats, PV de réception, décomptes, etc.) ;
- Les constats physiques réalisés sur site, ou les preuves documentées (photos, témoignages, rapports de mission de suivi, etc.) ;
- La concordance entre les prestations attendues et les prestations effectivement constatées.

Les résultats de la vérification sont résumés comme ci-après :

Tableau n° 26 : Résultats de la revue de matérialité physique des marchés

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Types de prestation (travaux, fournitures, services)	Localisation ou bénéficiaire	Constat de matérialité	Observations	Conclusion
3	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 1)	Fournitures	SoBaPS SA Cotonou	Rien à signaler	Rien à signaler	A- Prestations parfaitement matérialisées
4	F_DAF_85872	Achat de Produits d'entretien, de fournitures de magasins, de fournitures de bureau et de petits matériels et outillages au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1 & Lot 2 (Lot 2)	Fournitures	SoBaPS SA Cotonou	Rien à signaler	Rien à signaler	A- Prestations parfaitement matérialisées
13 & 14	F_CSI_85871	Fourniture et installation de matériels informatiques et de matériels et mobiliers de bureau au profit de la SoBAPS S.A : Lot 1, lot 2 et lot 3	Fournitures	SoBaPS SA Cotonou	Non concordance du modèle de caméra demandé avec celui livré : Le modèle de caméra demandé n'est que partiellement livré ainsi remplacé par celui-ci HIKVISION DS-2DE2A404IW-DE3 RESOLUTION 4MPX (Cf. Vues photographiques)	Non concordance du modèle de caméra demandé avec celui livré : Le modèle de caméra demandé n'est que partiellement livré ainsi remplacé par celui-ci HIKVISION DS-2DE2A404IW-DE3 RESOLUTION 4MPX (Cf. Vues photographiques)	B- Prestations partiellement matérialisées
15	F_DAF_85880	Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 300 KVA au profit du siège de la SoBAPS S. A	Fournitures	SoBaPS SA Cotonou	Rien à signaler	Rien à signaler	A- Prestations parfaitement matérialisées

Cf détail en annexe (Guide d'audit matérialité)

Opinion de l'Auditeur :

L'opinion d'audit formulée ci-dessous repose sur l'examen des preuves disponibles et les constats de terrain :

Sur les 4 marchés audités (sélectionnés pour la revue de la matérialité physique), la mission a relevé :

- 3 prestations **parfaitement matérialisées** (75%) avec des preuves conformes et vérifiables ;
- 1 prestation **partiellement matérialisée ou non justifiables** (25%), nécessitant des compléments de preuves ou des corrections ;

Risques :

- Risque réputationnel : perception d'un suivi insuffisant et d'une gestion technique défailante pouvant nuire à la crédibilité de l'autorité contractante.
- Risque de non-conformité réglementaire et contractuelle.

Recommandation :

La SoBAPS S.A doit veiller à l'adéquation stricte entre les spécifications contractuelles et les équipements livrés afin de garantir la pleine conformité matérielle et la crédibilité institutionnelle.

Commentaire de l'AC

Rien à signaler.

ANNEXES

FICHER EXCEL	TABLEAUX RAPPORT
Annexe A0	Listes des marchés communiqués par l'AC et sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité des procédures de passation et l'audit de la matérialité physique
A2	Tableau n° 9 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation
A3	Tableau n° 10 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d'auditabilité (Voir détail en annexe A3)
A4	Tableau n° 6 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics
A5	Tableau n° 7 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)
A6 PAR PROCEDURES ET PAR TYPE DE MARCHÉ	Tableau n° 12 : Synthèse des résultats sur la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner
A7	Tableau n° 13 : Synthèse des résultats sur la conformité aux règles d'information et de transparence
A8 PAR PROCEDURES ET PAR TYPE DE MARCHÉ	Tableau n° 14 : Synthèse des résultats sur la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés
A9	Tableau n° 15 : Synthèse des résultats sur l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi
A10	Tableau n° 16 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente
A11	Tableau n° 22 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés
A12	Tableau n° 18 : Synthèse des résultats sur la conformité des marchés attribués par gré à gré
A15	Tableau n° 19 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités
A16	Tableau n° 20 : Évaluation des indices de conflits d'intérêt dans les marchés audités
A21	Tableau n° 17 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés
Guide d'audit matérialité	- Tableau n° 26 : Résultats de la revue de matérialité physique des marchés - Rapport séparé de l'expert domaine sur la matérialité physique des marchés (s'il y a lieu) - Les photographies illustrant la matérialité des prestations exécutées (marchés de fournitures matériel et équipements)
B1	La liste de présence des acteurs rencontrés